



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : École du Domaine-Vert-Nord

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

- Activités de sensibilisation faites par les TES dans tous les groupes à tous les mois et rappels fréquents selon les besoins.
- Affiches de sensibilisation et de prévention disponibles aux portes principales.
- Sensibilisation par les TES et enseignants (mois de la différence en avril, activités des groupes et rassemblements école à tous les mois).
- Valorisation des comportements attendus par les billets de la fierté.
(Activité récompense à tous les mois)
- Continuer projets "tolérance Zéro violence"
- Animation du programme universel Hors-Piste visant à renforcer les habiletés sociales.
(5 animations en classe de septembre à décembre et réinvestissement le reste de l'année).
- Poursuivre le projet ange-gardien par les TES tout au long de l'année
- Organisation structurée des récréations. Il y a un horaire par degré et des zones de jeux à respecter. Le tout est organisé par les TES.
- Mise en place du conseil d'élèves dans l'école par les TES dès septembre 2025.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

Les mesures choisies ont été appliquées avec succès.

En cours d'année, nous avons bonifié les mesures de prévention:

- Partage d'informations avec le service de garde.
- Tableau d'affichage des T.E.S. à l'intention des parents et des élèves sur divers sujets d'actualité.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

Nous travaillerons à bien informer les rôles et mandats du premier intervenant.

Tout au long de l'année, l'équipe de la direction et des TES ont fait des rappels fréquents auprès des membres du personnel afin d'augmenter rapidement la cohérence et l'efficacité des actions à mettre en place.

Au mois d'août 2026, une conseillère pédagogique viendra former le service de garde sur le rôle du premier intervenant et ses responsabilités.

Lors du lancement du nouveau code de vie en août 2026, il est prévu et d'informer l'ensemble du personnel des actions à mettre en place en lien avec les interventions et les conséquences éducatives concernant les comportements attendus.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :
